



Pro-SudKonventioun mam Staat ëm 5 Joer verlängert

Zesummenaarbecht soll elo ganz grouss geschriwwe ginn.



© MDDI Pro-Sud heescht de Syndikat fir eng besser Zesummenaarbecht tëschent den Gemengen am Süde vum Land mat dem But, d'Regioun besser ze developpéieren.

Dëse Projet hunn elo den Nohaltegkeetsminister François Bausch an de Buergermeeschter vun Diddeleng Dan Biancalana e Mëttwoch den Moien ëm 5 Joer verlängert.

Fënnef Punkte sinn dann och weider konkretiséiert ginn - ënnert anerem d'Mobilitéit an de Plan d'aménagement général.

Konventioun Staat - ProSud: Reportage Eric Zeniti

A Punkto Käschte gouf dann och nees widderholl, datt de Budget fir dëse Projet bei 300.000 Euro bleift - esou, wéi dat och schonn déi Jore virdrun de Fall war.

COMMUNIQUÉ

Signature de la nouvelle convention Etat-PRO-SUD (15.07.2015)

Le 15 juillet 2015, le bureau élargi de PRO-SUD mené par Dan Biancalana, président du syndicat de communes régional, ainsi que le ministre du Développement durable et des Infrastructures, François Bausch, se sont réunis au ministère du Développement durable et des Infrastructures pour signer une convention intitulée «Développement intercommunal coordonné et intégratif de la région Sud». Cet engagement scelle la coopération entre PRO-SUD, respectivement les communes membres du syndicat, et le ministère pour les 5 prochaines années. Les parties prenantes de la convention s'engagent à la détermination conjointe de la stratégie de développement de la région Sud sur les bases d'une solidarité et d'une collaboration intercommunales accrues entre les collectivités locales, autonomes.

Les missions inscrites dans la convention répondent à la fois à des objectifs de l'État mentionnés dans le programme directeur et à ceux du syndicat PRO-SUD. Il y a là une complémentarité de l'action des deux parties au service de la région Sud, des communes la composant et de ses habitants, d'autant que le syndicat de communes régional pour la promotion et le développement de la région du sud représente une structure de coopération intercommunale stable et opérationnelle.

Les responsables politiques souhaitent sur base de cette convention pluriannuelle, un dialogue intensif entre l'État et les communes de la région Sud afin d'optimiser les projets en matière de mobilité, de planification territoriale, de développement économique, de sensibilisation et d'information et enfin de promotion du développement durable et de la qualité de vie. Les autorités locales et l'État s'engagent à agir de manière complémentaire pour atteindre les objectifs communs dans ces domaines.

Pour 2015, les parties ont souligné que deux thèmes essentiels devront être traités dans le cadre des travaux à mener: ceux de la mobilité durable avec un concept régional et transfrontalier et ceux de la planification territoriale axée sur les études préparatoires des PAG. Il s'agit de concrétiser ensemble des formes de coopération appropriées pour un «développement intercommunal coordonné et intégratif de la région Sud».

Plus d'informations sur www.prosud.lu.

Communiqué par: ministère du Développement durable et des Infrastructures / PRO-SUD

Äre Commentaire